

COMMENT REJOINDRE LE RÉSEAU DE FAMILLE DE PARRAINAGE ?

- Appel de la famille au chef de service.
- Rencontres avec les professionnels pour affiner le projet de parrainage.
- Réalisation du dossier administratif.
- Chaque étape vise à vérifier que le projet de parrainage est en phase avec vos valeurs et celles de l'association.



Ce projet vous tente ?
Contactez nous !

DISPOSITIF ASSOCIATIF DE FAMILLES DE PARRAINAGE

Contacts :

EQUIPE EDUCATIVE ALTERNATIVE

Tél : **04 77 37 58 05**

Chef de service éducatif - Aude REYNARD

Portable : **07 71 54 17 29**



**Pôle Placements Spécifiques
Hébergements Diversifiés - PPSHD**

45 rue Eugène Beaune
42000 SAINT ETIENNE
Tél : **04 77 37 58 05**

Mail : **alternative@sauvegarde42.fr**



Et si vous deveniez
famille de parrainage ?

POURQUOI DEVENIR FAMILLE DE PARRAINAGE ?



? Vous voulez vous sentir utile dans un projet porteur de sens ?

? Vous avez une chambre disponible ?

? Vous souhaitez soutenir un adolescent dans son projet de vie ?



UNE FAMILLE DE PARRAINAGE, QU'EST CE QUE C'EST ?

- Etre en capacité de proposer un lieu :
 - sécurisant et rassurant qui permet de vivre une relation privilégiée et de confiance,
 - qui participe au développement de l'adolescent en matière de vivre-ensemble,
 - qui permet à l'adolescent de poursuivre ses apprentissages de la vie quotidienne.
- Ce sont des personnes bénévoles : les adultes qui accueillent ne sont pas des professionnels. Une famille de parrainage n'a pas la responsabilité du projet de l'adolescent et du contenu de sa journée (relations à la famille, santé, école).
- Chaque famille de parrainage est singulière et a ses propres règles qui organisent le vivre ensemble.
- Une famille de parrainage s'engage selon ses disponibilités (moyen terme, week-end, vacances scolaires, ...), et l'engagement peut prendre fin à tout moment.

LES GARANTIES DE SAUVEGARDE42

- SAUVEGARDE42 vous accompagne dans ce projet au quotidien.
- Une équipe pluridisciplinaire, joignable 24H/24, est en charge du projet global du jeune, de sa scolarité et de toutes autres démarches.
- Des points réguliers sont faits à votre domicile.
- Invitation à des temps d'échanges avec d'autres familles de parrainage.
- Le versement d'une indemnité de nuitée et de repas.

